

La psychiatrie présente des caractéristiques spécifiques par rapport aux autres disciplines médicales : faible place des actes techniques, nombreuses structures extrahospitalières, prises en charge récurrentes et diversifiées, etc. L'offre de soins en établissements de santé s'organise autour de trois types de prise en charge : à temps complet, à temps partiel et ambulatoire. La prise en charge à temps complet s'appuie essentiellement sur les 57 000 lits d'hospitalisation à temps plein, celle à temps partiel sur les 29 000 places d'accueil en hôpital de jour ou de nuit. La prise en charge ambulatoire, réalisée majoritairement en centre médico-psychologique, est la plus courante.

Une offre de soins majoritairement publique et spécialisée

En 2016, 618 établissements de santé ont répondu à la statistique annuelle des établissements de santé (SAE) pour la prise en charge hospitalière en psychiatrie. Ces derniers relèvent de structures de prise en charge variées : centres médico-psychologiques (CMP), centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), hôpitaux de jour, etc. (voir rubrique Méthodologie, dans l'encadré Sources et méthodes). Plus de la moitié d'entre eux appartiennent au secteur public. Ce dernier assure, par ailleurs, 68 % des capacités d'accueil (lits et places) en hospitalisation et la quasi-totalité de l'offre ambulatoire en psychiatrie (tableau 1). L'autre moitié des établissements répondant à la SAE se répartissent à parts égales entre les cliniques privées, essentiellement orientées vers une activité d'hospitalisation à temps plein, et les établissements privés à but non lucratif, dont la plupart assurent des missions de service public hospitalier.

L'offre de soins en psychiatrie infanto-juvénile dépend presque exclusivement des établissements publics et privés à but non lucratif. 61 % des établissements dispensant des soins psychiatriques sont monodisciplinaires, c'est-à-dire autorisés uniquement dans cette discipline. C'est le cas de la quasi-totalité des établissements privés à but lucratif ayant une activité de psychiatrie. En revanche, les établissements pluridisciplinaires sont en grande majorité des établissements publics.

Une prise en charge réalisée en grande partie en soins ambulatoires

Les patients en psychiatrie bénéficient le plus souvent d'une prise en charge ambulatoire : 80 % des patients reçus au moins une fois dans l'année sont pris en charge exclusivement sous cette forme. En 2016, plus de 21 millions d'actes ont ainsi été réalisés, notamment dans les 3 800 unités de consultation et CMP, considérés comme les pivots du dispositif ambulatoire. Les équipes de psychiatrie interviennent également dans d'autres lieux que les CMP. Ainsi, 14 % des actes sont réalisés dans les CATTP, 7 % à domicile ou en institutions substitutives au domicile, 5 % en unités d'hospitalisation somatique et 3 % en établissements sociaux, médico-sociaux ou encore en milieu scolaire ou en centres de protection maternelle et infantile (PMI).

Un poids plus important des hospitalisations à temps partiel en psychiatrie infanto-juvénile

Le nombre de places en hôpital de jour et en hôpital de nuit s'élève à 29 000 en 2016, auquel il convient d'ajouter l'activité des 319 ateliers thérapeutiques. Au total, l'activité d'hospitalisation à temps partiel comptabilise 5,2 millions de journées. La psychiatrie infanto-juvénile est caractérisée par une part beaucoup plus importante des prises en charge à temps partiel. Alors qu'en psychiatrie générale, l'activité à temps partiel ne représente que 17 % des journées d'hospitalisation, elle atteint 67 % en psychiatrie infanto-juvénile. Les places en hôpital

Tableau 1 Capacités et activité en psychiatrie en 2016

	Psychiatrie générale (GEN)				Psychiatrie infanto-juvénile (INF)				Ensemble de la psychiatrie (GEN + INF)
	Établissements publics	Établissements privés		Total	Établissements publics	Établissements privés		Total	
		à but non lucratif	à but lucratif			à but non lucratif	à but lucratif		
Prises en charge à temps complet									
Hospitalisation à temps plein									
Nombre de lits	34 224	6 953	13 422	54 599	1 722	421	237	2 380	56 979
Nombre de journées	10 942 565	2 130 336	4 682 796	17 755 697	355 455	86 333	78 136	519 924	18 275 621
Placement familial thérapeutique									
Nombre de places	2 494	179	-	2 673	733	70	-	803	3 476
Nombre de journées	635 676	45 957	-	681 633	125 987	5 525	-	131 512	813 145
Accueil en centre de postcure									
Nombre de lits	618	709	186	1 513	-	-	-	-	1 513
Nombre de journées	149 139	172 613	68 876	390 628	-	-	-	-	390 628
Accueil en appartement thérapeutique									
Nombre de places	827	188	-	1 015	-	-	-	-	1 015
Nombre de journées	215 576	46 788	-	262 364	-	-	-	-	262 364
Hospitalisation à domicile									
Nombre de places	549	42	15	606	27	-	-	27	633
Nombre de journées	143 346	11 927	5 615	160 888	7 652	-	-	7 652	168 540
Accueil en centre de crise¹									
Nombre de places	419	30	20	469	38	8	-	46	515
Nombre de journées	117 631	7 751	8 810	134 192	10 152	2 084	-	12 236	146 428
Prises en charge à temps partiel									
Hôpital de jour									
Nombre de places	13 700	3 369	1 389	18 458	7 680	1 687	99	9 466	27 924
Nombre de journées	2 475 808	599 820	462 531	3 538 159	963 446	292 460	23 724	1 279 630	4 817 789
Hôpital de nuit									
Nombre de places	845	242	150	1 237	80	44	1	125	1 362
Nombre de journées	66 027	48 795	28 742	143 564	4 428	3 304	122	7 854	151 418
Atelier thérapeutique									
Nombre de structures	215	13	1	229	88	1	1	90	319
Nombre de journées	167 876	27 539	1 337	196 752	41 817	1 606	2 253	45 676	242 428
Prises en charge ambulatoires									
CMP ou unité de consultation des services									
Nombre de CMP ou d'unités	2 036	243	2	2 281	1 361	184	-	1 545	3 826
Nombre d'actes	9 271 404	1 134 662	7 655	10 413 721	4 260 647	583 289	-	4 843 936	15 257 657
CATTP									
Nombre de structures	1 099	119	-	1 218	638	57	-	695	1 913
Nombre d'actes	1 980 165	290 521	-	2 270 686	614 243	63 496	-	677 739	2 948 425
Autres formes de prise en charge ambulatoire²									
Nombre d'actes	2 335 854	478 646	-	2 814 500	305 467	20 856	-	326 323	3 140 823

CMP : centre médico-psychologique ; CATTP : centre d'accueil thérapeutique à temps partiel.

1. Y compris les structures d'accueil des urgences en hôpital psychiatrique.

2. Sont dénombrés les actes réalisés à domicile ou en institutions substitutives au domicile, en unités d'hospitalisation somatique, en établissements sociaux ou médico-sociaux, en milieu scolaire ou en centres de protection maternelle et infantile.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris les SSA.

Source > DREES, SAE 2016, traitements DREES.

de jour et en hôpital de nuit représentent 75 % des capacités d'accueil (lits et places) en psychiatrie infanto-juvénile, contre 24 % en psychiatrie générale.

Des prises en charge à temps complet réalisées principalement en hospitalisation à temps plein

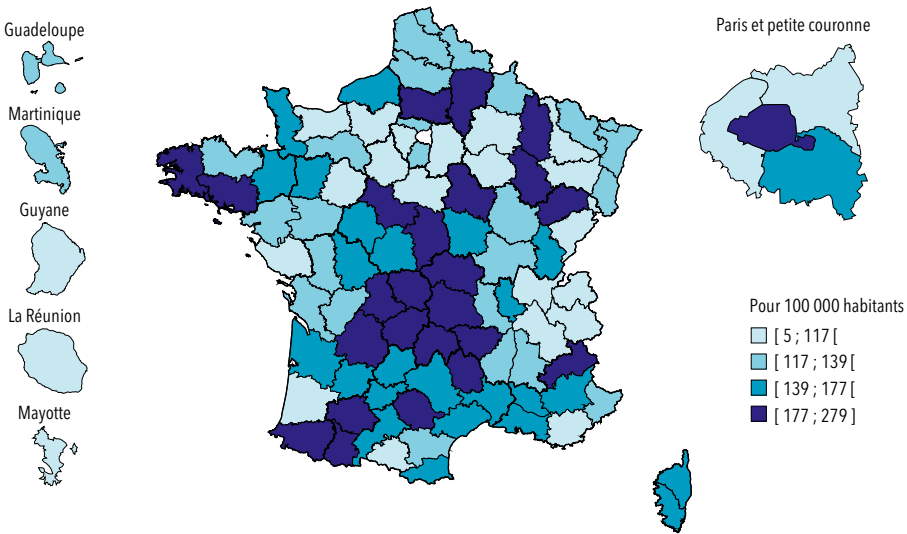
Depuis une trentaine d'années, les capacités d'accueil et l'activité en hospitalisation à temps plein en psychiatrie ne cessent de diminuer. Cette baisse s'est toutefois atténuée ces dernières années et le nombre de lits installés s'établit à près de 57 000 en 2016, pour 18,3 millions de journées (contre 18,5 millions de journées en 2015). Bien que minoritaires par rapport à l'hospitalisation à temps plein, d'autres formes de prise en charge à temps complet existent, essentiellement en psychiatrie générale. Ainsi, en 2016, les établissements de santé déclarent disposer de 7 150 lits ou places en accueil familial

thérapeutique, centres de postcure, appartements thérapeutiques, hospitalisation à domicile, centres de crise et structures d'accueil d'urgence. Ce sont 1,8 million de journées de prise en charge qui ont été réalisées dans ces structures, soit 9 % de l'activité à temps complet en psychiatrie.

Des taux d'équipement variables selon les départements

La densité nationale moyenne d'équipement en lits et en places d'hospitalisation à temps complet ou partiel est de 140 pour 100 000 habitants en 2016 (carte 1). Elle est plus élevée dans les départements ruraux du centre de la France. L'offre de soins ambulatoires présente également de fortes disparités départementales (carte 2). Elle varie de 3 structures pour 100 000 habitants en Eure-et-Loir à 23 structures pour 100 000 habitants en Corse du Sud. ■

Carte 1 Densité de lits et de places d'hospitalisation en psychiatrie en 2016

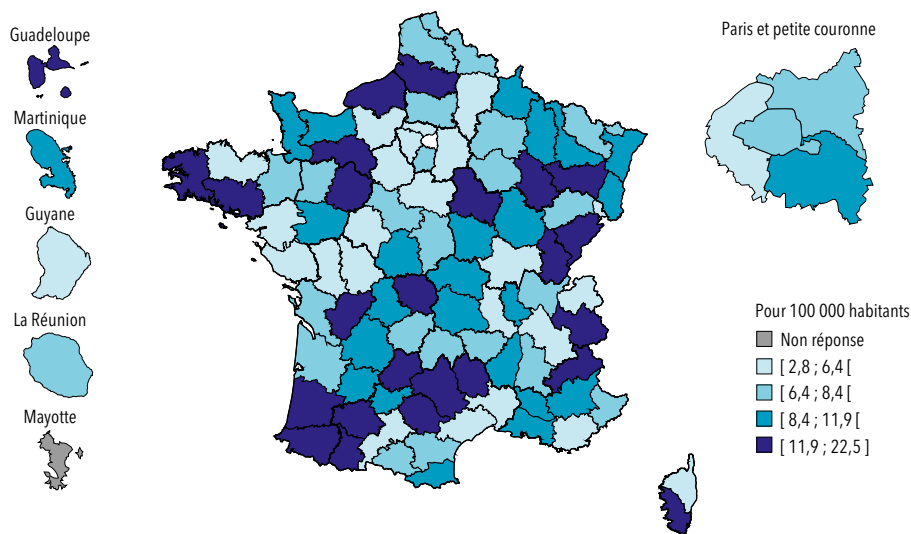


Note > Les bornes correspondent à une répartition en quartiles

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Sources > DREES, SAE 2016, traitements DREES ; Insee, estimation de la population au 1^{er} janvier 2016.

Carte 2 Densité de lieux de prise en charge ambulatoire en psychiatrie en 2016



Notes > Sont comptabilisés les centres médico-psychologiques, unités de consultation et centres d'accueil thérapeutique à temps partiel. Les bornes correspondent à une répartition en quartiles.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Sources > DREES, SAE 2016, traitements DREES ; Insee, estimation de la population au 1^{er} janvier 2016.

Encadré Sources et méthodes

Champ

Établissements de santé publics et privés ayant une activité de psychiatrie et ayant fonctionné en 2016 en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA) et hors secteur pénitentiaire. Les psychiatres libéraux qui ne sont pas rattachés à un établissement de santé ne sont pas pris en compte dans cette fiche.

Source

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation à temps plein, journées en hospitalisation partielle, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel).

Méthodologie

> **Mode d'interrogation des établissements de santé ayant une activité de psychiatrie** : les entités géographiques ne répondent pas toutes directement à la SAE. Dans le public, une entité géographique est choisie au sein de chaque entité juridique pour transmettre les réponses de tous les établissements du département, en plus des siennes. Dans le privé, si l'entité juridique regroupe des établissements sur plusieurs départements, une entité géographique est choisie dans chaque département pour répondre au nom de tous les autres établissements géographiques. En revanche, l'entité juridique est directement interrogée dans le cas où tous ses établissements sont implantés dans le même département, et elle répond pour tous ses établissements géographiques. Au total, 618 établissements ont répondu à la SAE, couvrant au total près de 4 800 entités géographiques. ●●●

●●● Certaines de ces entités géographiques peuvent proposer simultanément plusieurs formes de prise en charge (hospitalisation à temps plein, ateliers thérapeutiques, unités de consultation, etc.). Au total, ce sont environ 9 240 lieux de prise en charge en psychiatrie qui sont dénombrés¹.

> **Journées et venues** : les nombres de journées de prise en charge à temps partiel publiés ici ne peuvent être utilisés pour établir des comparaisons avec les données publiées dans les éditions antérieures à 2009. En effet, les concepts de la statistique annuelle des établissements de santé ont évolué. Désormais, les venues en psychiatrie ne sont plus égales aux journées, une venue comptant pour une journée ou une demi-journée selon la durée de prise en charge.

Définitions

> **Psychiatrie générale** : prise en charge des adultes de plus de 16 ans.

> **Psychiatrie infanto-juvénile** : prise en charge des enfants et adolescents.

1. La méthode de calcul du nombre de lieux de prise en charge a été revue et précisée, ce qui modifie les chiffres publiés dans l'édition 2017 de cet ouvrage. Avec cette nouvelle méthode, 9 020 lieux de prise en charge sont dénombrés en 2015.

Pour en savoir plus

> **Bénamouzig, D., Ulrich, V.** (coord.) (2016, avril-juin). L'organisation des soins en psychiatrie. La Documentation française, *Revue française des affaires sociales*, 2016/2.

> **Coldefy, M.** (coord.) (2018). L'atlas de la santé mentale en France. Coédition DREES-Irdes, à paraître. Disponible sur le site : <http://santementale.atlasante.fr/>

> **Coldefy, M., Le Neindre, C.** (2014, décembre). *Les disparités territoriales d'offre et d'organisation des soins en psychiatrie en France : d'une vision segmentée à une approche systémique*. Rapport Irdes, 558.